



Changer de nom est il possible a 18 ans, après une séparation

Par **Missyza**, le **22/03/2011** à **08:55**

Bonjour,
Je vais en quelques lignes vous expliquer ma situation et mon problème.
Aujourd'hui j'ai 18 ans, jusqu'à l'âge de 5 ans et demi j'ai vécu avec ma mère seule, je portais alors son nom de famille. Et mon père nous a rejoint. Ils décidèrent de se marier, ils ont décidés de me donner le nom de famille paternel mais ne je voulais absolument pas changer. Je pris de force le nom de famille de mon père, puisque j'avais 12 ans et 9 mois et non plus de 13 ans comme la loi l'indique pour pouvoir choisir... L'année dernière à 17 ans j'ai porté plainte contre mon père pour violence sur ma mère et moi avec prise d'alcool, mes parents sont divorcés. Je n'ai plus aucun contact avec lui depuis 9 mois. Je veux changer de nom, je ne me reconnais plus à cause du nom que je porte maintenant, ça détruit mon histoire, mes valeurs, le respect, l'amour et la reconnaissance que je porte à ma famille maternelle. Ce n'est plus moi.
Dites moi je vous en prie ce que je dois faire pour reprendre le nom de ma mère, pour que je me sente enfin bien dans ma conscience. Quelles sont les démarches ? La justice française peut elle recevoir ma demande ou alors est elle trop stricte pour répondre au cas par cas de manière appropriée...
Merci.